

ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS INTERNE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL – SESSION 2025

Spécialité : « Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes
enfantines »

Le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes,

Vu l'arrêté portant ouverture d'un concours interne d'Agent de Maitrise territorial – session 2025, pris en date du 1^{er} juillet 2024,

Vu l'arrêté fixant la liste des concepteurs de sujets et correcteurs des épreuves d'admissibilité du concours interne d'agent de maitrise territorial – session 2025, pris en date du 11 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté fixant la date, l'heure et le lieu des épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'agent de maitrise territorial – session 2025, pris en date du 20 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté fixant la liste du matériel autorisé en salle d'épreuve pour les candidats inscrits au concours interne d'agent de maitrise territorial – session 2025, pris en date du 20 décembre 2024 ;

ARRETE

Article 1 – La liste des candidats admis à concourir au concours interne d'Agent de Maitrise territorial – session 2025 est fixée à la liste ci-jointe en annexe 1.

Accusé de réception en préfecture
005280500075-20250116-25_01296-AR
Date de transmission : 06/01/2025
Date de réception préfecture : 16/01/2025

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées.

Article 2 – La liste des candidats convoqués sous réserve au concours interne d'Agent de Maitrise territorial – session 2025 est fixée à la liste ci-jointe en annexe 2.

Par conséquent, l'admission à concourir des candidats n'ayant pas remis un dossier d'inscription complet, est acceptée sous réserve de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier. Ce dossier peut être complété jusqu'au jour de la première épreuve.

La participation au concours sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure de compléter son dossier d'inscription.

Les candidats qui justifieraient de pièces ne permettant pas à l'autorité organisatrice de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, seront rejetés, même après avoir passé les épreuves, et radiés de la liste des candidats admis à se présenter, ce qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

Article 3 – Les candidats valablement inscrits au concours et qui annuleraient leur participation, pour quelque motif que ce soit, via leur espace sécurisé ou par email, ne pourront pas participer aux différentes épreuves. Cette annulation entraîne par voie de conséquence celle de l'inscription.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département des Hautes-Alpes.

Gap, le 31 décembre 2024

Le Président,

Marcel CANNAT



ANNEXE 1

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

– PAR ORDRE ALPHABETIQUE –

Concours d'Agent de maitrise territorial – session 2025

CONCOURS INTERNE

Spécialité : Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines

NOM	NOM de naissance	Prénom
ADHAR	SALEM	Nora
ADNOT	ADNOT	Jennifer Carmen
ALEX	LAETITIA	Laetitia Nathalie
ARTILLAND	AFRICANO	Aurelie Brigitte Elise
AVELLANEDA DAUNEAU	AVELLANEDA	Marjorie
BALDISSERA	EL HOUSSAINI	Hakima
BANACHE	BANACHE	Morgane Florence Véronique
BARA	BARA	Chouhira
BARRIERA	BARRIERA	Valerie
BELHADJ BENZIANE	BELHADJ BENZIANE	Alexandra
BEQUIER		Christel Alexandrine Josette
BERAUD	BERAUD	Laurence Pierrette
BERNABÉ	BERNABÉ	Maïté
BLOUIN	BLOUIN	Elodie
BON VATINEL	VATINEL	Delphine
BORSOI	BORSOI	Doriane
BOUALAM	BOUALAM	Bartha
BRACCINI		Odile
BUTIGIEG		Jordan
CALVY	CALVY	Cynthia
CAPITONI	CAPITONI	Sylvie
CASTANIÉ	CASTANIÉ	Sabrina
CASTELLO SOHIER	SOHIER	Elise
CHASTEL	CHARPIER	Myriam
CHOUCHANE	SAIDI	Rachida
CIARLONE		Anthony
CLARISSE	CLARISSE	Sophie
CODUS	CODUS	Christine Corinne

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20250116-25_01296-AR
Date de télétransmission : 16/01/2025
Date de réception préfecture : 16/01/2025

NOM	NOM de naissance	Prénom
COLCHEN	COLCHEN	Cécile Claude
COLIN	BORG	Julia Gaetane
COSTE		Cecile
COSTERG	DE ALMEIDA	Cindy
COULLOMB		Gisèle Berthe
DAUPHIN	DAUPHIN	Mickaël
DJALTI-BENZIANE	MERCIER	Céline
DJELAL	DJEBARI	Alima
DOMICHARD	DOMICHARD	Marie-Ange
DOS SANTOS	DOS SANTOS	Sylvie
EL MAKRINI	EL MAKRINI	Mohamed
ESCALLIER		Severine
EVTOUCHENKO	EVTOUCHENKO	Emilie Marlène Pascale
FERNANDEZ MORENO	FERNANDEZ MORENO	Christelle
FREDJ	BOUSLILIH	Sabah
FRISCIA	FRISCIA	Corinne
GALANT	GALANT	Nathalie
GALLAND	TARPI	Isabelle
GIANA	DA COSTA	Nathalie
GIL		Léane Sophie
GIORGIS	BONNETY	Sandrine
GIRAUD	D'ACUNTO	Audrey
GRAS	GRAS	Stephanie Christine
HAMMAMI	BARGAËOUI	Emna
HECQUET	HECQUET	Amandine
HUMBERT	TERIIEROOITERAI	Carmen
KHIAT	KHIAT	Fella
KIAR	LABRIKI	Ghizlane
L'HOTELLIER	L'HOTELLIER	Mailys
LAFRANCE	LAFRANCE	Cindy Christine
LAJARA	LAJARA	Jenny
LAMAMRI	ARAMA	Hayet
LORENZO	CHOQUET	Stéphanie Régine
LOUBAT	LOUBAT	Rosane Stéphanie Isabelle
MANCEL MICHAILIDES	MANCEL	Karine Chantal
MANCINI	MANCINI	Marjorie
MAROUANI		Turkia
MARTIN	GRIMA	Sandra
MARTINEZ	DULUC	Cindy
MARTINEZ	MOSSARELLO	Laurie
MAYOR	MAYOR	Audrey
MEUNIER	ROVAYAZ	Sandrine
MIDENA	BUFFIERE	Morgane

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20250116-25_01296-AR
Date de télétransmission : 16/01/2025
Date de réception préfecture : 16/01/2025

NOM	NOM de naissance	Prénom
MILANI	MILANI	Sandrine Suzanne Marguerite
MOUTTE		Gwendoline
NICOLLET	NICOLLET	Floriane
NUNZI -PAYAN	NUNZI	Laurie
ONIER	VAZ	Alexandra
PARADISO	PARADISO	Justine Dominique
PETEL	GAILLARDO	Fabienne
PIZZIO	MATRANGA	Sylvie
POSTIGO	PORRE-JAEN	Alexandra
RABOTOT	LEMONT	Frédérique
RAMBAUD	RAMBAUD	Mélanie
REVEST	CANI	Marie
ROUX	ROUX	Véronique
SANTINI	SANTINI	Christelle
SCATOLINI	SCATOLINI	Sophie Carine
SEGHI	SEGHI	Audrey Florence Danièle
SEGUIN	LUCOR	Melissa
SELKIM	SELKIM	Anissa Sophia
SEMPER	SEMPER	Christelle
SERVEAUX	SERVEAUX	Yvette
SILES	SILES	Agnes
SORMAY	NEGLI	Vanessa Sabine Sophie
SORRIAUX	SORRIAUX	Sandra
STEFANINI	DUSSURGET	Céline
STORIONE	STORIONE	Magali Caroline
TREUIL	TREUIL	Amélie
TROADEC	DEMILLY	Aurelie
TUDELA	TUDELA	Nathalie Marthe Yvonne
TULEI	CALOIANU	Mirela
VANDEZANDE	VANDEZANDE	Dorothee Karine Céline
VERRANDO	VERRANDO	Julie
ZIZZO	ZIZZO	Elodie Laure Simone

103 candidats

ANNEXE 2

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE *

– PAR ORDRE ALPHABETIQUE –

Concours d'Agent de maîtrise territorial – session 2025

CONCOURS INTERNE

Spécialité : Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines

NOM	NOM de naissance	Prénom
ANDREU	ANDREU	Vanessa Corinne
BONJOUR	BONJOUR	Ludivine
GRIS		Christel Claudine
HABASSI	NEHDI	Lobna
TOUMI	TOUMI	Kader

5 candidats

* SOUS RESERVE DE FOURNIR LA OU LES PIECES MANQUANTES AU PLUS TARD LE JOUR DE LA PREMIERE
EPREUVE